

Financer & Garantir



Créer ou Reprendre



Gestion des difficultés



Se désabonner



L'HUMEUR DU MOIS

par Patrick C. Michel

Prélèvements obligatoires : la grande forme !

Il existe bien une particularité française que nul nous envie, c'est bien le poids des prélèvements obligatoires qui pèse

sur nos épaules.

En effet, selon le baromètre Eurostat de 2022 le taux de prélèvements obligatoires en France était de 48% du PIB, soit 6 points de plus que la moyenne Européenne.

Un constat que confirme 72% de français qui continue à porter un jugement négatif sur le niveau et l'équité des prélèvements fiscaux et sociaux, lors de l'étude réalisée l'an passé par Harris et le Centre de recherche en économie et statistique pour le Conseil des prélèvements obligatoires (CPO).

Pourtant, conscient que c'est un handicap qui freine la consommation, l'Etat tente de se rapprocher de nos voisins Européens, sans réellement y parvenir.

Et ce n'est certes pas en période de disette budgétaire, que l'Etat envisage de rogner sur la manne des prélèvements obligatoires. Seulement, il ne doit pas oublier que le consentement à l'impôt est en fort recul au sein de la population.

Car en effet, l'acceptation de contribuer financièrement au bon fonctionnement de notre société est conditionné par les résultats de nos services publics.

Or, force est de constater, la dégradation de l'éducation, de la santé, de la justice et de notre sécurité.

Aussi, il est normal que les Français jugent aujourd'hui que l'argent ponctionné dans leurs poches, n'est pas utilisé à bon escient.

Pour l'heure quelle est la solution ? Hors de question d'augmenter les impôts, nous allons faire des économies soutien en cœur l'exécutif.

Mais comme nous le savons une hausse peut avoir une autre forme, tel le gel ou la non-revalorisation de barèmes divers et variés, ou encore le recul des dotations aux collectivités. Cherchons l'astuce...

Conclusion, l'allègement du poids de nos prélèvements obligatoires n'est pas pour tout de suite !

TABLEAU DE BORD

SMIC brut mensuel (35H) au 1 ^{er} /01/24	1 766,92€
Seuil micro-entreprises (BIC) Seuil micro-entreprises (BNC)	188 700 € 77 700 €
Régime simplifié d'imposition (RSI)	
- BIC (plafond V. Marchandises)	840 000 €
- BNC (plafond V. Prestations de services)	254 000 €
Franchise de TVA	
- BIC (V. Marchandises)	91 900 €
- BNC (P. Service)	36 800 €
Taux d'intérêt légal (1 ^{er} Semestre 2024)	5,07 %
Plafond mensuel sécurité sociale 2024	3 864 €

BAREME KILOMETRIQUE 2024

Nb de CV	< 5 000 km	5 001 à 20 000 km	> 20 000 km
3 CV	0,529 x d	(0,316 x d) + 1061	0,369 x d
4 CV	0,606 x d	(0,340 x d) + 1330	0,408 x d
5 CV	0,636 x d	(0,356 x d) + 1391	0,427 x d
6 CV	0,665 x d	(0,374 x d) + 1457	0,448 x d
7 CV et +	0,697 x d	(0,394 x d) + 1512	0,470 x d

FOCUS

Ellisphère : au cœur de la gestion des risques

TPE-PME pour vous permettre de faire face aux menaces auxquelles vous êtes confrontés, nous sommes à vos côtés pour :

- Le renseignement économique et financier
- La surveillance des IBAN clients/fournisseurs
- La prévention des risques de fraude
- La réalisation de fichiers de prospection

DEMANDE D'INFORMATION

PARTENAIRES INFOS

Créateurs repreneurs d'entreprises : faire accompagner son projet (www.bde13.fr)

Créer ou reprendre une entreprise ne s'improvise pas, car une erreur d'appréciation peut avoir un impact significatif sur la pérennité et le développement de son activité. Depuis 2001 le pôle d'expertise du Bde13 (Bureau de Développement des Entreprises des Bouches du Rhône) propose aux porteurs de projets et repreneurs d'entreprises, un accompagnement indivi-

duel et personnalisé (juridique, fiscal, social financier...) qui permet de répondre aux différentes étapes de la création d'une entreprise. [Demande de contact](#)

Création et développement d'entreprises

Le pôle d'expertise du Bde13 vous accompagne

- Informations fiscales et sociales
- Choix du statut juridique
- Montage de dossier (business-plan...)
- Financement

 : 04.42.24.15.09 - www.bde13.fr

Assurance contre les impayés

Se garantir pour éviter les impayés c'est possible, grâce à l'Assurance-crédit. Cet outil d'appréciation du risque permet au dirigeant prévoyant de prendre une bonne décision de gestion en actionnant tous les leviers, afin d'éviter des impayés qui mettraient en péril la pérennité de son entreprise. [Info : www.assurance-impaye.fr](http://www.assurance-impaye.fr)

Données conjoncturelles PACA

Dans le cadre d'un partenariat avec la Banque de France, nous vous proposons de prendre connaissance des dernières données économiques de la région PACA. [Lire la note](#)

TPE-PME : Soutien aux entreprises en difficultés

Dédié aux dirigeants de petites entreprises qui font l'objet de difficultés économique et financière, la vocation de www.tpepme.fr est d'apporter aux entrepreneurs un accompagnement et des réponses rapides et fiables en matière de traitement de difficultés. [En savoir plus](#)

Entreprises : comment bien gérer ses risques ?

Fraudes, risques d'impayés, insolvabilité... autant de menaces qui aujourd'hui pèsent et mettent en danger les TPE et PME. Spécialiste de l'information commerciale, ELLISPHERE est le partenaire idéal pour se prémunir de l'ensemble de ces menaces [En savoir plus](#)

SOCIAL

Les documents remis au salarié doivent être rédigés en français, sauf ceux reçus de l'étranger

Tout document comportant des obligations pour le salarié ou dispositions dont la connaissance est nécessaire pour exécuter son travail doit être rédigé en français, règle non-applicable aux documents reçus de l'étranger ou destinés à des étrangers. [Légisocial du 8](#)

Le CPSTI peut aider les TNS

Si vous rencontrez des difficultés liées à une situation ponctuelle dans l'exercice de votre activité, vous pouvez solliciter l'action sociale du conseil de la protection sociale des travailleurs indépendants (CPSTI). En fonction de la situation, différentes aides sont possibles. [Info URSSAF Lire la suite](#)

Indépendants : comprendre la déclaration sociale et fiscale unique

Depuis 2021, les formalités déclaratives des travailleurs indépendants sont simplifiées. Leur déclaration sociale et fiscale se fait désormais en une seule fois au moment de la déclaration de revenus. Qui est concerné ? Quelles

sont les modalités de déclaration ? [Bercy info Lire la suite](#)

JURIDIQUE

Redressement et liquidation judiciaire : ordre des paiements des créanciers

En cas de liquidation judiciaire, tous les biens de l'entreprise seront vendus pour ensuite payer les créanciers impayés. Le code du commerce précise l'ordre des paiements. Les créanciers postérieurs au jugement sont favorisés par rapport aux créanciers antérieurs. L'existence de garanties entre également en ligne de compte. [Légifiscal du 9 Lire la suite](#)

Jurisprudence : un pacte d'associés non daté est-il valable ?

C'est la question qui vient d'être posée aux juges, à propos d'un pacte de non-concurrence que les associés avaient conclu... mais en oubliant de le dater. [La lettre du gérant du 11 Lire la suite](#)

Facturation électronique : des fiches informatives pour répondre aux idées reçues

En 2026, certaines entreprises devront accepter les factures électroniques. En attendant, lisez ces fiches informatives qui séparent le vrai du faux concernant ce changement important pour votre entreprise. [Bercy infos du 11 Lire la suite](#)

La signature scannée n'est pas une preuve suffisante...

La signature scannée ne bénéficie pas de la même fiabilité qu'une signature électronique car elle ne permet pas d'identifier clairement son auteur. On vous explique, avec un cas concret. [Bercy infos du 18 Lire la suite](#)

FISCAL

Perte sur créance irrécouvrable : la récupération de la TVA

En cas d'impayé, la question de la récupération de la TVA se pose. Le créancier doit apporter la preuve que la créance est irrécouvrable. [Légifiscal du 16 Lire la suite](#)

IK gel du barème

Indemnités kilométriques : pas de revalorisation en 2024 [Légifiscal du 16 Lire la suite](#)

Perte sur créance irrécouvrable : la récupération de la TVA

En cas d'impayé, la question de la récupération de la TVA se pose. Le créancier doit apporter la preuve que la créance est irrécouvrable. [Légifiscal du 16 Lire la suite](#)

Jurisprudence : quand la SARL doit payer les amendes fiscales de la SCI dans laquelle elle est associée

En principe, une pénalité fiscale ne peut pas être mise à la charge d'un contribuable qui n'a pas pris personnellement part à la faute ainsi sanctionnée. Mais en principe seulement... [La lettre du gérant du 18 Lire la suite](#)

Revenus du capital : l'option pour le barème progressif est irrévocable

Le Conseil d'État s'est récemment prononcé sur l'irrévocabilité de l'option pour le barème progressif de l'imposition des revenus du capital (Conseil d'État, 5 avril 2024, n°490411). Revenus du capital : PFU ... [Légifiscal du 16 Lire la suite](#)

Sociétés au réel simplifié : n'oubliez pas la taxe sur les voitures de sociétés !

C'est pour le 3 mai prochain, au plus tard, que les sociétés qui relèvent du régime simplifié d'imposition, et qui ont utilisé une voiture particulière en 2023, doivent déclarer et payer la taxe sur les voitures de sociétés (TVS) éventuellement due au titre de ce véhicule. [La lettre du gérant du 25 Lire la suite](#)

Micro-entrepreneurs : comment déclarer vos revenus ?

En tant que micro-entrepreneur, vous êtes soumis au régime fiscal classique ou au prélèvement libératoire de

l'impôt sur le revenu. Que ce soit l'un ou l'autre, on vous explique comment déclarer vos revenus. [Bercy infos du 25 Lire la suite](#)

BANQUE/FINANCE

Financement des entreprises en PACA

Financer son projet de création ou de développement d'entreprise est réalisable, à condition de respecter un certain nombre de critères. Pour aider les dirigeants et les créateurs qui ont un besoin de trésorerie ou ont un projet d'investissement, la société aixoise d'expertise financière [Horizon Gestion Finance](#) propose « Finance Plus ». Dédié aux TPE et PME de la région, ce service a pour objectif de trouver des solutions de financement adaptées à chaque entreprise. [Plus d'info](#)



ECO-FLASH

Est une publication d'Horizon Gestion Finance.

« Société d'expertise spécialisée en création, gestion et financement de trésorerie d'entreprises »

Toute reproduction à des fins commerciales est interdite. Directeurs de la publication Patrick C. Michel/Maÿlis Pion-Goureau.

Contact

HGF 930, rte de St Canadet 13100 Aix en Pce 04.42.24.15.09

www.tpepme.fr - contact.hgf@orange.fr